

Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 20 novembre 2023,
Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation
et insertion professionnelle**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 20 novembre 2023, a rendu les avis suivants :

- **Campagne d'emplois 2024 ;**
- **Conditions d'attribution des locaux aux associations et organisations représentatives étudiantes ;**

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 20 novembre, a pris connaissance du point suivant :

- **Projet Allys .**

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 27 novembre 2023.*